Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 059-215901729-20261001-261001DE_4_3-DE

VILLE DE DENAIN

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1er OCTOBRE 2026

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 25 Septembre 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 35 Présents : 29

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, CHERRIER, MOHAMED, RYSPERT, COTTON, ZEGGAR, DAUMERIE, GENELLE-GILBERT, DELOBE, CHATELAIN, BIREMBAUT, ESPALIEU, DUPONT, ZAOUI, THOMAS, CARTA, THUROTTE, DUCHEMIN, METRAU, CARPENTIER-BORTOLOTTI, BOUCHEZ, SANCHEZ, AÂRABAT AMALOU, SCHUTZ, WATTEAU, BOUILLEZ, BRAILLY, FEDDAL, MESSAOUI.

Ont donné pouvoir : Monsieur DERGHAL *(pouvoir à Madame CARPENTIER-BORTOLOTTI)*, Madame MIRASOLA *(pouvoir à Monsieur CHERRIER)*, Monsieur AUDIN *(pouvoir à Madame MOHAMED)*, Monsieur LEFEBVRE *(pouvoir à Monsieur COTTON)*, Madame DUFOUR-MALLE *(pouvoir à Madame RYSPERT)*, Monsieur HOCHART *(pouvoir à Monsieur BRAILLY)*.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SCHUTZ.

DELIBERATION N° 4/3 : AUTORISATIONS DE PROGRAMME – CRÉDITS DE PAIEMENT.

Ajustement de l'Autorisation de Programme n° 2023-018 dédiée aux équipements dans le cadre du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine.

EXPOSE DU RAPPORTEUR

La signature de la convention financière pour le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain *(NPNRU)* le 8 novembre 2022 a matérialisé l'engagement de la Ville de Denain dans cet ambitieux programme.

Cette convention formalise plusieurs opérations d'investissement de diverses natures placées sous maîtrise d'ouvrage communale, notamment la construction ou rénovation d'équipements. Ces opérations s'étalent dans le temps, leur réalisation étant pluriannuelle. Il s'agit de la construction de l'école Condorcet, du Groupe scolaire Wilson et du FORUM.

Par délibération n° 3/3 du 13 avril 2023, le Conseil Municipal a décidé d'ouvrir une autorisation de programme *(n° 2023-018)* pour financer les projets d'équipements prévus dans le cadre de la convention NPNRU.

Pour rappel, l'autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées selon la durée de l'opération et les crédits de paiement représentent la limite supérieure des dépenses susceptibles d'être mandatées pendant l'exercice pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'autorisation de programme correspondante.

.../...

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 059-215901729-20261001-261001DE_4_3-DE

Par délibération n° 3/8 du 10 avril 2025, l'autorisation de programme n° 2023-018 a été réajustée afin de suivre au mieux les contraintes liées à la réalisation des opérations.

L'autorisation de programme n° 2023-018 se présente aujourd'hui comme suit :

	Dépenses / Recettes antérieures	Exercice 2026	Exercice 2027	Exercice 2028 et plus
Dépenses 33 114 293,67 € TTC	**4 306 327,06 € TTC**	**4 006 841,94 € TTC** *(RAR 2025 : 672 981,94 € / NI 2026 : 3 333 860,00 €)*	**8 230 419,75 € TTC**	**16 570 704,92 € TTC**
	13,0 %	12,1 %	24,9 %	50,0 %
Recettes 25 973 632,89 €	**2 359 373,83 €**	**3 632 594,04 €**	**6 476 894,34 €**	**13 504 770,68 €**
	9,1 %	14,0 %	24,9 %	52 %

La conduite du projet global nécessite de revoir les affectations pluriannuelles des crédits de paiement.

La modification des crédits inscrits pour l'exercice 2026 se portera sur l'élément de programmation suivant :

• 2023-018-01 - Reconstruction de la nouvelle école Condorcet : +900 000 € TTC nécessaires au vu de l'avancement des travaux de construction qui ont démarré depuis le début du mois d'avril 2026 ;

Il est ainsi proposé de modifier l'affectation des crédits de paiement comme suit :

	Dépenses / Recettes antérieures	Exercice 2026	Exercice 2027	Exercice 2028 et plus
Dépenses 33 114 293,67 € TTC	**4 306 327,06 € TTC**	**4 906 841,94 € TTC** *(RAR 2025 : 672 981,94 € / NI 2026 : 4 233 860,00 €)*	**7 330 419,75 € TTC**	**16 570 704,92 € TTC**
	13,0 %	14,8 %	21,2 %	50,0 %
Recettes 25 973 632,89 €	**2 359 373,83 €**	**3 632 594,04 €**	**6 476 894,34 €**	**13 504 770,68 €**
	9,1 %	14,0 %	24,9 %	52 %

.../...

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 059-215901729-20261001-261001DE_4_3-DE

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- **DE VALIDER** l'évolution des crédits de paiement dans le sens du tableau ci-dessus exposé.

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

DECISION : ADOPTE PAR 33 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS.

Se sont abstenus : Monsieur FEDDAL, Madame MESSAOUI.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,

Par délégation du Maire

Le Secrétaire de séance,

W. SCHUTZ.

E. CHERRIER
A.Lt° DUFOUR-TONINI.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....